

38.

L'an mil huit cent cinquante trois le quatorze février, les conseillers municipaux de la commune de Combiere s'étant réunis au lieu ordinaire de leurs séances d'après la convocation qui leur en a été faite par M. le Maire, à l'effet de prêter le Serment politique prescrit par le Sénatus consulte du 23 Décembre dernier.

Étaient présents :

Messieurs Lijer-Dugrange francis, Maire,
 Maugé Pierre, adjoint,
 Monpion Jean aîné,
 Badailhas Pierre,
 Chevrier pierre,
 Forestas Charles,
 Derieux Jean jeune,
 Dussaultier pierre,
 Derieux martial,
 Bimier pierre
 Birot Thomas,
 Dulomple Jean fils aîné.

Monsieur le Maire après l'ouverture de la Séance a présenté entre les mains du conseil municipal le Serment en après conçu en ces termes —
 « Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur. »
 Le même Serment a été prêté immédiatement après, entre les mains de M. le Maire, par M. l'adjoint et par chaque conseiller municipal, lesquels ont signé avec nous le présent procès verbal après lecture faite, à l'exception de M. Derieux martial qui a déclaré ne le savoir faire fait à Combiere le jour, mois et an susdit.

Birot Thomas (Forestas) Monpion Derieux
 Dussaultier Dulomple Chevrier
 Badailhas Derieux
 Dugrange